

ÉLECTION 2018 à la COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE AGENTS CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Syndicat National des Collèges et des Lycées Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur

NOUS REFUSONS

- La **DÉVALORISATION MORALE ET SOCIALE** de notre profession.
- Des salaires insuffisants et une perte considérable de notre pouvoir d'achat.
- Le RENONCEMENT, le LAXISME, la DÉMAGOGIE et l'ABAISSEMENT DES EXIGENCES.
- La multiplication des actes d'INCIVILITÉ et de VIOLENCE et l'IMPUNITÉ pour leurs auteurs.
- Le **PASSAGE AUTOMATIQUE EN CLASSE SUPÉRIEURE**.
- Le POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, AUX INSPECTEURS, AUX PARENTS qui se comportent en « consommateurs d'école ».
- La **DÉGRADATION CONTINUE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**.
- Le **MANQUE DE CONSIDÉRATION** envers les personnels non titulaires et la **PRÉCARITÉ** de leur situation.
- La complexité et la lenteur du système d'indemnisation chômage.
- Les services partagés entre plusieurs établissements parfois éloignés.
- Les PRESSIONS HIÉRARCHIQUES INTOLÉRABLES exercées sur les contractuels, notamment lors du renouvellement du contrat, pour les contraindre à toujours davantage de flexibilité (contrat à temps incomplet, service partagé entre plusieurs établissements, enseignement dans une autre discipline ...)

Le SNCL, le SIES et le SAGES défendent l'École Républicaine et ses valeurs :

- RESPECT DES PROFESSEURS ET DES CPE, de leurs missions d'INSTRUCTION et d'éducation.
- Respect de la LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE des professeurs.
- Reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ et d'une ambiance de travail propice à la TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE et à la réussite de chaque élève en fonction de ses capacités.
- Revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort. La réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit, elle se mérite par le travail et les efforts fournis.



Du 29 novembre au 6 décembre, vous votez pour 3 scrutins.

Au CTM, au CTA et à la CCPA votez SNCL - SIES - SAGES

Syndicat National des Collèges et des Lycées Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur

NOUS VOULONS PLUS de considération et de respect! **MOINS** de précarité!

En 2000, 35 210 personnes travaillaient en tant que non titulaires au sein de l'Éducation Nationale (soit 3.4 % de l'ensemble des personnels). Aujourd'hui, nous sommes près de 130 000 (soit 12,55 % des personnels). A ce rythme, notre nombre aura quadruplé en vingt ans...

Essentiels, nous sommes pourtant bien mal considérés par l'Éducation Nationale. Mal rémunérés, précarisés, paupérisés, soumis au stress et au chantage au chômage, nous devons trop souvent lutter avec des services rectoraux qui ne tiennent pas compte de nos difficultés. Une situation absolument intolérable!

Le SNCL, le SIES et le SAGES **DÉFENDENT** VOS INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX ET REVENDIQUENT

- Des salaires revalorisés (augmentation de la valeur du point d'indice, grilles indiciaires revalorisées).
- Une meilleure prise en compte des services de non titulaire lors du reclassement.
- Le respect des contractuels par une réelle prise en compte de leurs difficultés d'exercice.
- La limitation des affectations sur plusieurs établissements très éloignés les uns des autres.
- La diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Le droit à une véritable formation initiale pour faciliter la prise en charge des classes.
- Le droit à une formation de qualité, sur le temps de travail, permettant de préparer sereinement et efficacement les concours de recrutement.
- L'augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Le maintien des concours nationaux de recrutement.
- La reconnaissance des diplômes acquis.
- Une véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- La reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline (EPS, disciplines industrielles et techniques ...).
- Une affectation tenant compte du barème et des vœux de l'agent et la mise en place de groupes de travail académiques précédant les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour participer à la nomination et à la gestion des professeurs et des CPE en situation précaire.
- L'inclusion systématique des vacances scolaires au prorata des périodes travaillées.



Du 29 novembre au 6 décembre 2018, **VOUS VOTEZ POUR 3 SCRUTINS**

VOTEZ SNCL - SIES - SAGES

- au Comité Technique Ministériel (CTM)
- au Comité Technique Académique (CTA)
- à la Commission Consultative Paritaire (CCPA)